

LA BENEVOLANCE

La BENEVOLANCE qu'est ce que c'est ?

C'est la possibilité de faire de l'accompagnement au sein de deux structures.

- **Le bénévole** reste dans son équipe d'origine, accompagne, participe à la réunion d'équipe et au groupe de parole dans sa structure habituelle. Il peut échanger lors du groupe de parole sur son expérience de bénévolance
- Une fois tous les 15 jours il accompagne dans une structure différente (autre établissement ou domicile) il est en lien avec le CE de cette structure et peut aussi participer à la réunion d'équipe s'il le souhaite.

Exemples :

- Je suis affecté(e) dans l'établissement X, je continue mon accompagnement dans cet établissement et une semaine sur deux je vais dans une autre structure ou au domicile.
- Je suis affecté(e) dans l'établissement Y, je continue mon accompagnement chaque semaine dans cet établissement, **et en plus** je fais de la bénévolance tous les 15 jours, un autre jour par semaine, au domicile ou en établissement.

Les avantages de la bénévolance

► Pour le bénévole :

Découvrir un nouvel environnement, un nouveau contexte, un nouveau secteur ou service, **acquérir** de nouvelles compétences, **relever** de nouveaux challenges, **rompre** avec la routine et ne pas se reposer sur ses acquis, **développer** une vision plus transversale de l'association.

► Pour l'association :

Aider des équipes en démarrage ou en difficulté ponctuelle, **démultiplier** les accompagnements grâce à une poly-compétence. Pour le domicile, répondre à la demande croissante des réseaux et des HAD.

Les modalités d'application:

- **Le bénévole** évoque ce souhait de mobilité avec son CE pour vérifier la faisabilité de son projet. Il prend ensuite contact avec le référent RH pour définir : son projet, le type de domaine dans lequel il souhaite faire de la bénévolance, le lieu, sa disponibilité/temps.
- Les nouveaux bénévoles sont **parrainés** au démarrage, et pour le domicile sont accompagnés sur place la première fois.
- Une **formation spécifique au domicile** est envisagée et sera suivie par tout nouveau bénévole du domicile.
- Il y a lieu d'organiser cette bénévolance pour une durée minimum de plusieurs mois, voire au moins 6 mois